



**CONVENTION D'APPLICATION ENTRE
L'UNIVERSITA' DEGLI STUDI DI PADOVA (PADOUE, ITALIE) – DÉPARTEMENT DE XXX
Et L'UNIVERSITÉ DE XXXXXXXXXX (FRANCE) – DÉPARTEMENT DE XXX
ANNÉES UNIVERSITAIRES 20__ – 20__**

Sur la base de l'Accord de Collaboration universitaire (Memorandum d'entente) qui a été souscrit le xx/xx/xxxx, l'Università degli Studi di Padova (Padoue, Italie) et l'Université de Xxxxxxx (France), conviennent de réaliser et de financer l'échange réciproque de personnels (professeurs, maîtres de conférences, doctorants, administratifs) et d'étudiants (en Licence et en Master) [et/ou d'autres éventuelles activités universitaires à détailler à l'article I.2. ci-dessous].

Article I.1 Mobilité

Pour chacune des années universitaires de validité de la présente Convention d'application, les deux Parties conviennent d'échanger au maximum n. x invités (n. x personnels et n. x étudiants) provenant de chacune des deux Institutions; la durée maximale du séjour de chaque invité sera de n. x mois pour les personnels et n. x mois pour les étudiants.

L'Université d'origine sélectionnera ses participants à la mobilité et ceux-ci devront obtenir l'approbation de l'Université d'accueil; la durée et la date du début de la mobilité seront concordées entre les Parties.

Les noms des participants, le contrat d'études/l'activité universitaire et la date de l'arrivée de l'invité devront être transmis à l'Université d'accueil par courrier, mèl, ou fax, au moins deux mois avant la date du début de la mobilité ; l'Université d'accueil devra signaler sa disponibilité à accueillir les invités sélectionnés dans les 30 jours après avoir accusé réception des informations à leur égard.

L'Université d'accueil ne sera pas considérée comme responsable des conséquences défavorables d'un retard dans la communication ou d'autres erreurs imputables à l'Université d'origine.

Article I.2 Autres activités

[Décrire éventuellement les activités, en plus ou différentes de la mobilité, que l'on entend réaliser].

Article II Financement

Les deux Parties conviennent que les frais de voyage seront pris en charge par l'Université d'origine [et/ou par des sources de financement à spécifier] et que les frais de logement et les repas seront pris en charge par l'Université d'accueil [et/ou par des sources de financement à spécifier].

Les étudiants seront en outre exemptés des frais d'inscription de l'Université d'accueil.

Le Département de Xxxxxxx de l'Università di Padova (Padoue) prendra en charge les repas et les frais de logement des invités provenant de l'Université de Xxxxxxx, en utilisant ses propres fonds et comptant sur un plafond maximal de XXX Euros par mois pour chaque invité.

Le Département de Xxxxxxx de l'Université de Xxxxxx prendra en charge les repas et les frais de logement des invités provenant de l'Université de Padoue, en utilisant ses propres fonds et comptant sur un plafond maximal de XXX Euros par mois pour chaque invité.

[Si des activités ont été décrites à l'Art. I.2, détailler les compétences et les sources du financement des frais relatifs].



UNIVERSITÀ
DEGLI STUDI
DI PADOVA

Article III Entrée en vigueur et durée

La présente Convention d'application (Protocole ajouté au Memorandum d'entente), qui devra être cohérente avec l'Accord de collaboration universitaire (Memorandum d'entente) auquel elle se réfère, entrera en vigueur dès la date de la dernière signature et sera valable pour X ans à partir de cette date, sauf dénonciation d'une des deux Parties.

La dénonciation sera valable à partir du troisième mois après la date de l'accusé de réception de l'autre Partie. Les activités entreprises dans le cadre de l'Accord ne seront cependant pas préjudiciées par la dénonciation survenue et pourront être régulièrement menées à leur terme.

La présente Convention d'application a été établie en 4 exemplaires (2 en italien et 2 en français) et signée par les représentants des deux établissements. Les quatre copies ayant même valeur. Chaque Partie est dépositaire d'un original de chacune des deux versions.

Padoue, le

Xxxxxxxxxxx, le

Prof. XXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXX

Prof. XXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXX

Directeur du Département de XXXX

Directeur du Département de XXXX

Prof. Rosario Rizzuto

Prof. XXXXX XXXXXXXXXXXXXXXX

Président de l'Università degli Studi di Padova

Président de l'Université de XXXXXXXXXXXX